

AVENANT N° 6 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**

Représenté par la directrice des sports, Laurence LEFEVRE  
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE AERONAUTIQUE**

Représentée par son président, Monsieur Jean-Luc CHARRON  
Désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 78435441700023

**Article 1 :**

La subvention prévue pour 2017 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 30 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Collectif SENIOR (30 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 324 070 €.

**Article 2 :**

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.


**Article 3 :**

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

29 AOUT 2017

Fait à Paris, le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE AERONAUTIQUE



LA DIRECTRICE DES SPORTS  
La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE 24/08/2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 21.011.2.7201p

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

*SC*

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Développement des pratiques - BIA	150 000 €	30 000 €	20 000 €	130 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	150 000 €	30 000 €	20 000 €	130 000 €
Développement des pratiques - NL	150 000 €	30 000 €	20 000 €	130 000 €
Action 1	670 000 €	100 000 €	80 000 €	590 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	670 000 €	100 000 €	80 000 €	590 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	670 000 €	100 000 €	80 000 €	590 000 €
Action 1	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	40 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Rang de la France aux compétitions de références	445 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €
Action 1	445 000 €	230 000 €	178 000 €	267 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	127 000 €	22 000 €	0 €	127 000 €
Action 2	127 000 €	22 000 €	0 €	127 000 €
Aides personnalisées (AP)	318 000 €	208 000 €	178 000 €	140 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	38 000 €	38 000 €	38 000 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	215 000 €	130 000 €	100 000 €	115 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	65 000 €	40 000 €	40 000 €	25 000 €
Action 2	106 000 €	58 000 €	58 000 €	48 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	106 000 €	58 000 €	58 000 €	48 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
SMR HN	56 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €
Action 3	5 200 €	5 200 €	5 169 €	31 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	5 200 €	5 200 €	5 169 €	31 €
SMR Espoirs	1 500 €	1 500 €	1 401 €	99 €
Action 3	1 500 €	1 500 €	1 401 €	99 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	1 500 €	1 500 €	1 401 €	99 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	9 728 €	7 000 €	7 000 €	2 728 €
Action 3	9 728 €	7 000 €	7 000 €	2 728 €
Accompagnement sanitaire préventif	9 728 €	7 000 €	7 000 €	2 728 €
Formation	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Action 4	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Formations fédérales	5 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL	1 432 428 €	444 200 €	362 070 €	1 070 358 €




Dont montant destiné aux aides personnalisées :

38 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

324 070 €

	<b>Relevé d'Identité Bancaire</b> <b>IBAN</b>
Cadre réservé au destinataire du relevé	
<b>Titulaire du compte</b> FEDERATION FRANCAISE AERONAUTIQUE	
<b>Domiciliation</b> PARIS ASSOCIATIONS (02837)	
RIB : 30004 00232 00020002881 85 IBAN : FR76 3000 4002 3200 0200 0288 185 BIC : BNPAFRPPAA	